

Préambule

Grâce à l'action d'information menée depuis près de douze ans, les Français connaissent de mieux en mieux les difficultés rencontrées par ceux qui ont du mal à lire, écrire et compter.

Le grand mérite du GPLI c'est d'abord d'avoir su révéler l'ampleur du phénomène de l'illettrisme. Mais la société et les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure de la réponse à apporter à ce problème.

En qualifiant notre fin de siècle de « décennies des mal appris », François Bayrou, alors Président du GPLI, a fortement contribué à en souligner l'importance.

L'illettrisme : un phénomène actuel

Ce sont près de 20 % de nos concitoyens qui n'ont pas la formation de base adaptée et permettant l'expression orale et écrite comme la lecture normale des messages.

Ce retard est pris quelquefois même avant l'entrée à l'école, le plus souvent pendant la période scolaire. Une fois le retard pris, il se creuse inexorablement pendant la scolarité.

L'expérience montre que l'adulte en situation d'illettrisme a du mal à garder son emploi, à en obtenir un ou à en retrouver: le phénomène de l'illettrisme pèse donc sur le chômage.

L'illettrisme complique gravement les démarches de la vie quotidienne et ne permet pas aux parents de suivre, aussi bien qu'ils le souhaiteraient, la formation de leurs enfants.

Le phénomène de l'illettrisme peut paraître inconcevable dans un pays où l'école est obligatoire depuis plus de cent ans - Jules Ferry l'a instaurée en 1881 -. Le défi de notre époque est de prendre en compte des contextes et des rythmes d'apprentissage différents et de valoriser ces richesses intellectuelles potentielles.

L'illettrisme, c'est le problème individuel de chacun, mais c'est aussi la responsabilité de tous. Il se cumule souvent avec les autres facteurs d'exclusion et crée un décalage culturel qui peut se répercuter de génération en génération.

L'enjeu consiste à donner ou redonner le goût d'apprendre, l'ambition d'entreprendre et surtout permettre à la personnalité de s'épanouir, de prendre confiance.

Paradoxalement, à l'ère de l'audiovisuel, l'importance de la lecture et de l'écrit s'est fortement accrue: les niveaux de qualification, le développement technique, l'intrusion de l'informatique sont autant de facteurs d'exigence.

La lutte contre l'illettrisme : une grande priorité

Le développement mal maîtrisé de nos villes et de nos banlieues, la désertification rurale ont contribué à développer l'illettrisme.

C'est pourquoi **notre action doit s'intégrer tant dans la politique de la ville que dans celle de l'aménagement du territoire**. Et surtout, celles-ci ne peuvent réussir que si elles prennent en compte la lutte contre l'illettrisme.

C'est le sens de l'action que mène le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme aux orientations desquelles le Premier Ministre m'a demandé de présider depuis maintenant deux ans.

Notre travail fait appel à de nombreux partenaires publics, associatifs ou privés : ainsi, le G.P.L.I. a-t-il été conçu comme une mission interministérielle placée auprès du Ministre du Travail et des Affaires Sociales.

Devant l'ampleur de la tâche, il est urgent de multiplier les efforts déjà engagés et de définir de nouvelles perspectives. Il est urgent de mobiliser les responsables nombreux de la lutte contre l'illettrisme.

Une priorité réalisable

Les résultats obtenus prouvent en effet que si l'on y met les moyens, si l'on mobilise l'ensemble des acteurs, on peut parvenir à réinsérer l'homme dans la société. On permet ainsi l'épanouissement des personnes concernées, mais on contribue aussi à la performance économique de la nation.

Trois exemples concrets en témoignent :

1/ La formation favorise l'insertion professionnelle

Une analyse chiffrée d'expériences, menées en liaison avec l'ANPE et l'UNEDIC dans trois départements d'Île-de-France, prouve que lorsqu'on sensibilise les personnels de ces organismes et les prépare au repérage et à l'accueil des personnes en situation d'illettrisme, des résultats remarquables sont obtenus, à condition toutefois que ces agents soient en mesure de proposer des formations adaptées à ces publics.

2/ La formation améliore la compétitivité de l'entreprise

Une autre série d'études dans une entreprise de chimie de la région Rhône-Alpes a démontré que des actions de formation bien ciblées permettent d'éviter de nombreux dysfonctionnements et d'améliorer largement la compétitivité de l'entreprise.

3/ La formation permet l'insertion sociale

Enfin, nombreux sont les témoignages d'associations et d'organismes de formation qui indiquent des progressions très sensibles d'insertion sociale. Ces actions ont aussi très souvent des répercussions positives dans la vie de famille des personnes concernées.

Un bilan des politiques menées sera publié par le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme : il dressera l'état des lieux, région par région.

Nul doute que ce bilan ira dans le sens des exemples précités. Il faut donc poursuivre, mais surtout multiplier l'effort tant financier qu'humain.

Quelles directions emprunter ?

Les acteurs à mobiliser sont divers : **on ne rendra jamais assez hommage aux associations, aux professionnels comme aux bénévoles qui oeuvrent quotidiennement pour la lutte contre l'illettrisme.**

Rien ne se fait sans eux. Rien ne se fera sans eux.

La vocation du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme est d'appuyer et de coordonner leurs actions sur le terrain. Mais beaucoup reste à faire pour obtenir la collaboration avec les **Régions** responsables de la formation professionnelle, les **Départements** impliqués en matière d'insertion, d'action sociale et de politique en direction des enfants et des jeunes.

Cette collaboration, déjà amorcée, devra se traduire par des engagements financiers tant de l'Etat que de ces collectivités, dans le cadre de programmes régionaux.

Le rôle des **Communes** est également fondamental pour aider au travail de proximité.

Les administrations de **l'Etat** devront être mises à contribution plus encore qu'aujourd'hui ; qu'il s'agisse des ministères :

- Ministère du Travail et des Affaires Sociales,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Ministère de la Défense,
- Ministère de la Culture,
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration,
- Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Tous ces ministères sont concernés par la lutte contre l'illettrisme.

Je voudrais souligner quelques actions importantes qui ont été entreprises en collaboration avec ces administrations :

I/ Le Ministère de la Défense

En s'appuyant sur le service national, trois actions ont été engagées :

a) L'analyse statistique des performances en lecture a permis de dégager les premières données chiffrées en matière d'illettrisme.

b) Des actions de formation des jeunes appelés en situation d'illettrisme sont organisées chaque année. Elles concernent environ 6000 jeunes par an.

c) Les jeunes exemptés, quant à eux, bénéficieront progressivement d'actions d'information et d'orientation adaptées à leur situation difficile.

II/ Le Ministère de la Justice

Des programmes sont conduits aussi bien pour les jeunes faisant l'objet d'une décision de justice que pour les détenus : repérage, formation, sensibilisation des personnels.

Il nous faudra aussi mobiliser de façon beaucoup plus importante le monde de **l'Entreprise** qui est fortement concernée par le problème de l'illettrisme : l'analyse des appels téléphoniques que nous recevons au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme, montre que nombreux sont les salariés qui ressentent l'urgence de se former, mais craignent d'évoquer leurs difficultés dans leur milieu de travail.

Telles sont les réflexions à partir desquelles j'ai formulé les propositions qui vont suivre.

Je conclurai ce préambule en indiquant que l'illettrisme n'est pas un problème spécifiquement français, mais qu'il existe dans tous les pays industrialisés. Il est même beaucoup plus fort aux Etats-Unis qu'en France.

Ceci doit nous conduire à intensifier l'effort national et poursuivre notre effort d'échanges et de coopération internationale.

***22 propositions
pour la lutte
contre l'illettrisme***

Remarques préliminaires

- La lutte contre l'illettrisme passe par l'établissement de programmes régionaux permettant un effort particulier d'insertion des jeunes les plus en difficulté et la mise en place d'actions de proximité pour les publics ne relevant pas des dispositifs de droit commun.

Elle passe aussi par la collaboration interministérielle.

Ce sont les voies explorées par le Secrétariat Général du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme et le réseau des correspondants désignés par les Préfets, mais cela nécessite des moyens.

Bien que conscient du contexte de rigueur budgétaire actuel, je tiens à rappeler qu'il pèse sur l'Etat une obligation d'efforts soutenus et accrus si l'on veut réussir.

La préparation de la loi contre l'exclusion doit être le cadre de cette action.

- C'est au niveau de l'enfance et de l'école que tout se joue.

Mieux vaut prévenir que guérir. C'est pourquoi dans mes propositions, j'ai souhaité mettre l'accent sur **la prévention**.

Il va de soi que lorsque l'illettrisme touche les enfants dès l'entrée en sixième, cela les pénalise pendant la durée de leurs études.

Il faut réhabiliter le livre d'autant qu'il est en concurrence très forte avec l'usage inconsidéré de l'image audiovisuelle.

- La qualification des acteurs mérite un effort important qui doit être institutionnalisé.

C'est pourquoi nous faisons des propositions novatrices en ce domaine.

- Un nouvel élan ne sera trouvé que si l'on sait mobiliser les collectivités territoriales et si elles-mêmes prennent la mesure de la nécessité d'un engagement vigoureux de leur part dans ce domaine.

Il n'y a qu'une voie qui puisse permettre une telle mobilisation : **la contractualisation.**

Mobilisation des acteurs et Contractualisation

La lutte contre l'illettrisme passe par une prise de conscience plus forte du phénomène dans les collectivités territoriales, dans les institutions de l'Etat et dans les entreprises.

Plusieurs chantiers seront ouverts.

Il faut :

1/ Renforcer la participation de l'Etat

L'Etat doit accroître de façon sensible l'effort consacré aux programmes régionaux de lutte contre l'illettrisme par l'engagement quinquennal de crédits déconcentrés.

2/ Mobiliser les maires

En liaison avec les différentes associations nationales d'élus, il faut inciter à la mise en place de délégations à l'illettrisme au sein des conseils municipaux qui, en étroite collaboration avec les maires-adjoints chargés des affaires sociales et de l'éducation, bâtissent une politique communale de lutte contre l'illettrisme.

3/ Contractualiser avec les conseils généraux

Il faut mettre en place des conventions départementales qui auraient pour objectif de :

- repérer et mieux prendre en compte les difficultés d'illettrisme parmi les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion/RMI ;
- proposer des contrats d'insertion adaptés aux situations d'illettrisme.

4/ Créer un service civil de lutte contre l'illettrisme

Après une formation adéquate, dont le contenu serait défini par une commission nationale, les jeunes appelés seraient mis à la disposition des collectivités territoriales, des associations, des établissements scolaires, pour mener une action de prévention auprès des jeunes ou des adultes en difficulté.

5/ Développer les actions dans les centres de détention

Il faut intensifier une politique de détection, d'orientation, de formation, des personnes en situation d'illettrisme dans les centres de détention, pour faciliter une réinsertion sociale ultérieure.

6/ Favoriser l'engagement des entreprises

Il faut affecter une part obligatoire des cotisations "formation" à la lutte contre l'illettrisme au sein des entreprises, et mieux utiliser les instruments de la politique contractuelle au bénéfice des salariés de bas niveaux de qualification.

7/ Associer l'ANPE et l'UNEDIC

Il faut sensibiliser les agents de l'ANPE et de l'UNEDIC, chargés de l'accueil et de l'orientation des personnes en recherche d'emplois au problème de l'illettrisme et les inciter à adapter en conséquence, son accompagnement vers l'emploi.

8/ Signer des conventions avec les Chambres Consulaires

Le GPLI s'attachera à développer une concertation avec les Chambres Consulaires, sur la base de l'expérience acquise avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, afin de sensibiliser les entreprises aux réponses à apporter à l'illettrisme par des supports divers écrits ou audiovisuels.

Prévention

L'aspect préventif est fondamental dans la lutte contre l'illettrisme. Le combat de l'illettrisme se gagne dès avant la maternelle et tout au long de la scolarité de l'enfant.

Aussi, huit propositions sont avancées, qui viseront à assurer une meilleure équité de chances dès le plus jeune âge.

Il faut :

1/ Créer le carnet culturel et la cassette culturelle pour les parents

La découverte du langage et l'apprentissage de la lecture ne sont pas les missions de l'école seulement : il est prouvé que la motivation des parents est déterminante. Aussi est-il essentiel que des recommandations simples soient mises à disposition des parents aux étapes importantes de la vie de l'enfant (naissance, entrée en maternelle, entrée en primaire, entrée au collège, entrée au lycée). Des documents écrits ou audiovisuels devront être élaborés dans ce but.

Avec le concours de l'Institut de l'Enfance et de la Famille, une étude préalable associera en 1996 un certain nombre de grands mouvements associatifs, la Fédération Nationale des Orthophonistes et différentes administrations.

2/ Former les enseignants au phénomène de l'illettrisme et instaurer "l'heure de lecture"

Le nouveau "contrat pour l'école" du Ministre de l'Education Nationale, a réaffirmé le caractère prioritaire de l'enseignement du français à la fois écrit et oral. Dans le prolongement de ces dispositions, il faudrait que les enseignants bénéficient au travers de la formation initiale et continue, des conseils nécessaires pour transmettre aux enfants le goût de lire.

Par exemple l'aménagement d'une heure hebdomadaire de lecture et de conte pourrait être généralisé dans toutes les classes.

Daniel Pennac dans son ouvrage "Comme un roman" insiste sur le fait que le verbe lire ne saurait se conjuguer à l'impératif. Il faut donc absolument insister sur l'aspect récréatif de la lecture sur la base de l'équation : lecture = plaisir. C'est la raison pour laquelle il serait préférable que l'heure de lecture soit bien distincte des heures consacrées aux enseignements traditionnels. C'est à cette condition que l'enfant ne l'assimilera pas à une éventuelle obligation supplémentaire.

Un enfant qui aime lire, c'est un enfant qui ne souffrira pas d'illettrisme.

3/ Créer des "carrefours enseignants/Parents d'élèves "

Il faut inciter à la mise en place d'un "carrefour enseignants (l'instituteur en écoles maternelles et primaires, le professeur de français au collège et au lycée)/parents d'élèves" qui, lors de réunions trimestrielles, permette de sensibiliser les parents à la nécessaire complémentarité école/maison dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

L'idée consiste à donner à l'enseignant la possibilité de dialoguer régulièrement avec les parents pour leur faire part de sa méthode d'enseignement du français et leur dire ce qu'il attend d'eux. De même, ces réunions permettraient aux parents d'échanger leurs expériences en la matière.

Il faudrait développer l'initiative consistant à associer enseignants et assistantes sociales, celles-ci pénétrant dans les foyers.

4/ "Instaurer le tutorat entre élèves"

Il faut prévoir l'organisation à l'intérieur d'un même cycle ou de cycles différents d'un "tutorat entre élèves". Les élèves des classes supérieures apporteraient leur aide aux élèves plus jeunes.

Cette proposition, qui pourrait aller jusqu'à l'échange réciproque de savoir, permettrait de responsabiliser les élèves les uns vis-à-vis des autres. Elle est d'ailleurs pratiquée de manière généralisée en Grande-Bretagne.

Elle implique que soit mis en oeuvre un accompagnement méthodologique des élèves qui prendront part à ce tutorat.

5/ Soutenir les parents en difficulté

Il faut mettre en place un **dispositif de soutien pour les parents qui souhaiteraient, à l'occasion de la scolarité de leurs enfants, reprendre une formation de base.**

La contractualisation devrait inciter les collectivités territoriales à s'intéresser de près à ce programme, qui pourrait être également financé par le Fonds d'Action Sociale et les Caisses d'Allocations Familiales.

De plus cette proposition serait à intégrer dans les mesures d'accompagnement de la loi contre l'exclusion.

6/ Généraliser la présence des documentalistes dans le système d'enseignement

Il faut créer des missions de documentalistes pour les enseignants du premier degré au sein des écoles primaires, en relation étroite avec des parents volontaires.

Cette mesure s'inscrit dans l'esprit des récentes décisions du Ministère de l'Education Nationale concernant l'enseignement secondaire (création d'un CAPES de documentaliste). Une sensibilisation des professeurs des écoles à la documentation serait donc à intensifier au sein des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres/I.U.F.M.

7/ Encourager la création de journaux d'écoles, de collèges et de lycées

Pour faire de la lecture et de l'écriture un plaisir, il serait souhaitable que les journaux d'écoles, de collèges et de lycées, soient généralisés sous la responsabilité des documentalistes des Bibliothèques Centres Documentaires (B.C.D.) et des Centres de Documentation et d'Information (C.D.I.). Il faudra bien sûr inciter les documentalistes à y intéresser précisément les élèves en difficulté.

Ces activités pourraient faire l'objet de convention avec les collectivités territoriales. Cette mesure pourrait se mettre en place avec notamment la collaboration du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information (CLEMI).

8/ Développer si nécessaire des outils pédagogiques

Il faudra adapter si nécessaire des outils utilisés dans l'apprentissage des langues étrangères pour favoriser la remise à niveau en français des élèves en difficulté, notamment dans les zones d'éducation prioritaire/Z.E.P.

Formation des intervenants

La condition première d'une lutte efficace contre l'illettrisme est de posséder des instruments d'observation, de repérage et d'analyse suffisamment pertinents pour qu'ils puissent orienter les programmes contre l'illettrisme.

Il faut :

1/ Créer au sein du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme, un **observatoire** ou **office d'évaluation national de l'illettrisme** qui soit en mesure d'effectuer des suivis statistiques et de développer la base de données existante dans le cadre d'un ambitieux programme de recherche.

Il bénéficiera de relais régionaux coordonnés par les correspondants locaux en partenariat avec les collectivités territoriales, les universités, les associations.

2/ Créer en relation avec l'Université une **grande école de formation de formateurs spécialisés** de façon à mettre à disposition des associations voulant se consacrer à la lutte contre l'illettrisme les moyens de formation nécessaires et complémentaires des centres de ressources.

3/ Renforcer le rôle des correspondants locaux du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme, désignés par les Préfets.

Il faut affecter à temps plein un correspondant de la lutte contre l'illettrisme dans chaque département afin qu'il impulse et coordonne la lutte contre l'illettrisme en relation avec le Secrétariat Général du G.P.L.I., l'ensemble des administrations, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et les partenaires sociaux...

Information

L'illettrisme touche au cœur de l'exclusion. Sa diminution constitue à la fois l'enjeu et la matrice de la réinsertion sociale.

De très nombreuses actions ont été entreprises, dans le cadre du Groupe Permanent de Lutte contre l'illettrisme pour informer le public. Ce phénomène demeure cependant encore trop méconnu en France.

Il s'avère donc indispensable de lancer une action forte de sensibilisation nationale.

Il faut :

1/ Accueillir et informer les publics concernés

Des campagnes de sensibilisation doivent être multipliées afin d'encourager les publics à faire la démarche. Des moyens supplémentaires doivent être donnés pour permettre un traitement personnalisé des appels téléphoniques des publics concernés comme des associations ou organismes qui veulent se consacrer à la lutte contre l'illettrisme.

2/ Créer une grande journée nationale de la lutte contre l'illettrisme

Il se tiendrait chaque année une grande journée nationale de lutte contre l'illettrisme.

Cette journée serait l'occasion de sensibiliser l'opinion autour du phénomène, de faire connaître l'évolution des réponses apportées et de la recherche.

On pourrait par exemple choisir le 28 mars, date symbole, puisqu'elle commémore le vote de la loi Ferry sur l'enseignement obligatoire.

Il serait souhaitable qu'à cette occasion des assises régionales favorisent la rencontre des acteurs.

3/ Lancer un programme ambitieux de l'Europe contre l'illettrisme.

Les programmes européens (Fonds Social Européen) sont trop exclusivement orientés vers la formation professionnelle : il faut que l'Europe oriente son aide vers l'ensemble des publics touchés par les difficultés d'illettrisme.

Il apparaît indispensable qu'une concertation intergouvernementale définisse ce programme.